

problème de front. En fait, chose étrange, ils ont même semblé hésiter à appliquer des politiques financière et fiscale qui permettraient aux Canadiens de soutenir la concurrence d'entreprises étrangères dans leur propre pays. Jusqu'à ce jour, ces entreprises étrangères sont plus favorisées que les Canadiens à certains égards. Enfin, le gouvernement a agi, il l'a fait de sa façon habituelle, conforme à ses théories, c'est-à-dire d'une façon négative, excessivement bureaucratique et mal organisée.

Au cours de la dernière législature, une autre tentative pour étudier le problème de la propriété étrangère est restée au *Feuilleton* et maintenant, une fois de plus, le Parlement a la possibilité de s'attaquer à ce problème qui touche tous les Canadiens d'une façon ou d'une autre. Bien sûr, dans une confédération comme la nôtre, une nation aux besoins et possibilités divers, un pays immense et très différent au point de vue géographique, il est beaucoup plus difficile d'en arriver à un consensus sur une politique d'investissements étrangers que pour des pays plus unitaires, dotés d'un système politique différent, plus petits et plus industrialisés. En résumé, avant de trop critiquer les efforts actuels du gouvernement, je veux dire en toute justice que je me rends nettement compte des difficultés inhérentes à cette sorte de mesure.

La plupart des provinces du Canada ont raison de se soucier de l'effet des contrôles sur les investissements étrangers et cela n'est qu'une des principales raisons des divers amendements que je propose. J'estime qu'il est juste de dire que ces soucis sont beaucoup plus apparents dans les provinces moins riches puisque paradoxalement, plus une province est pauvre, plus elle a à perdre en restreignant les investissements étrangers.

En outre, n'oublions pas qu'un ministère très important a été mis sur pied pour s'occuper des problèmes des régions défavorisées, en l'occurrence le ministère de l'Expansion économique régionale. Même en laissant de côté les questions constitutionnelles, qui sont également sous-jacentes dans un projet de loi de ce genre, les gouvernements provinciaux craignent dans la pratique de voir leur économie et l'expansion économique régionale entravées par suite du contrôle exercé par Ottawa à l'égard des investissements possibles que des financiers internationaux pourraient éventuellement songer à faire dans ces provinces. Les provinces les plus riches du Canada, et en particulier celles du centre du pays, ont également leurs raisons de se faire du souci au sujet de l'investissement étranger; mais elles peuvent se permettre de réagir de façon plus pondérée sur la question puisqu'elles possèdent déjà cette structure économique qui fait l'envie des provinces moins fortunées de la Confédération.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield, lors de sa comparution devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, parlait au nom de son gouvernement et de la région de l'Atlantique et se disait fort préoccupé par cette question. Il déclarait notamment, à ce moment-là, et je cite:

J'ai parlé indifféremment du Nouveau-Brunswick et des Maritimes dans mon exposé, parce que les problèmes d'une province se retrouvent dans les deux autres.

A la lumière de ce fait, j'ai eu des entretiens avec mes collègues, M. Campbell, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, et M.

Investissement étranger—Loi

Regan, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, à l'occasion de la réunion des premiers ministres des Maritimes tenue à Fredericton jeudi et vendredi derniers. Ils m'ont autorisé à dire qu'eux aussi partageaient ma vive inquiétude que cette loi sur l'examen de l'investissement étranger nuirait à l'expansion du développement industriel dans l'ensemble des Maritimes.

J'ai demandé à cette occasion au premier ministre s'il souscrivait à la nécessité, du moins jusqu'à un certain point, de réglementer les investissements étrangers dans notre pays, et il a répondu qu'il n'était pas convaincu que le gouvernement du Canada n'a pas actuellement le pouvoir de contrôler les investissements étrangers s'il décidait de s'en prévaloir. «Je soupçonne, a-t-il dit, que ce qui lui fait peut-être défaut, c'est une politique». Il entendait par là, je présume, un projet positif d'encouragements fiscaux visant à favoriser de façon positive l'expansion canadienne—et la capacité de tenir tête aux intérêts étrangers.

● (1530)

Le premier ministre M. Hatfield s'inquiète également de ce qu'une mesure législative de ce genre serait susceptible de nuire à l'évolution des politiques et des objectifs du MEER de retarder considérablement les prises de décision du MEER. L'ancien ministre du MEER est censé avoir déclaré récemment en réponse à une demande voulant que les subventions du ministère soient limitées aux sociétés canadiennes: «Je ne veux pas élaborer des principes économiques aux dépens des régions démunies.» Cela indique clairement que le ministre au moins était bien conscient de la relation qui existe entre l'expansion et le problème des placements étrangers.

Voici l'opinion exprimée par un porte-parole du gouvernement de l'Ontario:

Le principe fondamental dont s'inspire la position de l'Ontario est que la méthode de révision proposée ne doit pas viser d'abord à limiter les placements étrangers en soi, mais à veiller à ce que les placements effectués désormais par les sociétés étrangères contribuent efficacement à la réalisation des objectifs économiques et sociaux.

La position du gouvernement de la Saskatchewan est opposée à celle du premier ministre Hatfield. D'ailleurs voici un extrait du mémoire de la Saskatchewan:

On semble croire qu'une des raisons pour lesquelles il ne faut pas toucher aux investissements étrangers, c'est que cela pourrait nuire aux programmes d'expansion régionale. C'est un mythe. Mais même le premier ministre, M. Trudeau, répandait cette doctrine à un moment donné.

Le gouvernement de la Saskatchewan ajoute qu'il ne suffit pas d'imposer des restrictions ou des contrôles sur les investissements étrangers, mais qu'il faut plutôt élaborer une politique positive qui serve de cadre à l'expansion future de l'économie canadienne. Même si je ne puis pas entièrement d'accord avec la position du gouvernement de la Saskatchewan, ce passage de son mémoire me semble raisonnable et devrait, semble-t-il, rallier l'appui de tous les Canadiens.

Le Conseil économique des provinces atlantiques s'est occupé activement de la question de la mainmise étrangère. Il croit qu'on ne peut pas l'isoler, ni l'envisager comme un problème à part, mais plutôt qu'il faudrait l'étudier dans le contexte d'une nouvelle politique nationale ou, comme l'a dit l'ancien ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, d'une stratégie industrielle qui tient compte des besoins divergents des diverses régions du Canada.